



Recensement de la population 2025

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu
tous les **5** ans de façon exhaustive.

Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

le-recensement-et-moi.fr



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu **tous les ans**
sur un échantillon de **8%** des logements :
votre logement d'habitation en fait
peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.

Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevrez, dans votre boîte aux lettres ou via la visite de l'agent recenseur
de votre commune, **une notice internet contenant vos codes personnels de connexion et les identifiants**

de votre logement pour répondre sur internet : le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également **répondre sur papier.**

